

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026 Nombre de membres : 69 En exercice : 57 Présents : 57 Pouvoirs : 4 Votants : 61	L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué par Véronique DURU, Présidente, s'est réuni en séance publique à la salle communautaire Champs Raymond à CARIGNAN. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) M Franck SARTELET ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Florian PREVOST ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M Edouard VIZCAINO, M Jérôme PASQUALI, Mme Céline GASMI NEMERY, M Erick MAREST, Mme Cynthia PIETTE, Mme Mélissa KACZMARECK ; Mme Vanessa NIEZ ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M Jean Pierre AUBRIET, M Gérard MASCHINO, Mme. Catherine DOUBLET, Mme Chantal KUCHARSKI, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ;(EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (LA BESACE) M. Jean-Hugues LOUIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) Mme Annie JEANJEAN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) Mme Sylvie CLOUET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) Mme Catherine BRACONNIER ; (MARGUT) M. François DUMONT ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M Gérard RENWEZ , M Didier MICHEL, Mme Patricia SCHNEIDER , Mme Sylvie TORDO, M Lionel BIHIN; (OSNES) Mme Nathalie SOHYER ; (PURE) Mme Virginie DELGOFFE ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) M Bernard GOUT, Mme Stéphanie LEROY ; (SACHY) M Gilbert GIBOU ; (SAILLY) M Cédric LADURELLE ;(SAPOGNE SUR MARCHE) M. Christophe GERARD; (SIGNY MONTLIBERT) Mme Josée LEFEBVRE ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M Christian HILGER ; (VAUX LES MOUZON) Mme Francine PEDRONI; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Julien LALLEMENT ; (WILLIERS) Mme Marianne VENET HUDEC . <u>Participait en visioconférence :</u> (MOUZON) M Didier GIRO. <u>POUVOIRS :</u> (MESSINCOURT) M Michel SABATIER donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (HARAUCOURT) M. Clément PANARD donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON donne pouvoir à (MOUZON) M Gérard RENWEZ ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY. <u>Absents excusés :</u> (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (BLAGNY) M Daniel MANZINALI, Mme Marie France DE CHECCHI ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (DOUZY) M Thierry SCHAEER ; (HARAUCOURT) M. Clément PANARD ; (HERBEUVAL) ; M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MESSINCOURT) M Michel SABATIER ; (PUILLY CHARBEAUX) M Jean Paul LEFEBVRE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Jacqueline PIERRE a été désignée secrétaire de séance.
---	---

Délibération n°2026/82 portant rappel de l'ordre du jour, visa des décisions du bureau et de la présidente approbation du compte-rendu du conseil du 25 juin 2026, et désignation d'un secrétaire de séance. Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de Mme Jacqueline PIERRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des Collectivités territoriales. **Le conseil approuve à l'unanimité** le compte-rendu de la séance du 25 juin 2026, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2026.

Le conseil a pris acte de l'ordre du jour de la séance du 24 septembre 2026, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 17 septembre 2026.

Délibération n°2026/83 Entente intercommunale pour la tournée des Grands Docs. *Durant les débats : Mme DURU souligne que le travail engagé sur le territoire depuis 2 ans, notamment à travers l'organisation des soirées « Tournées des Grands Docs », contribue à améliorer la situation liée à la pénurie de médecins rencontrée sur le territoire. Sur questionnaire de Mouzon, elle signale l'arrivée de quatre docteurs juniors qui s'installeront dès novembre 2026 au sein des quatre maisons de santé de la Collectivité, pour un an. A noter que les docteurs juniors consultent sans avoir besoin d'un médecin tuteur avec eux.* **Le Conseil a approuvé à l'unanimité** le fait d'établir une entente intercommunale entre les 8 intercommunalités des Ardennes pour l'organisation de la « Tournée des Grands Docs », pour l'accueil des étudiants en médecine

Délibération n°2026/84 Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et communal (FPIC). **Le Conseil a approuvé** à l'unanimité des suffrages exprimés, une répartition libre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2026, montant global de 535 153 €, choix ayant pour effet :

- Attribue 50 % de cette somme aux communes membres, à savoir 267 577 € (répartition entre communes membres présentée ci-dessus)
- Attribue le solde à l'EPCI soit la somme de 267 576 €.

REPARTITION FPIC 2026			
			Pour mémoire
Code Insee	Nom Communes	Montant reversé	Montant reversé
		Année 2026	Année 2025
8013	Angecourt	6 480 €	6 646 €
8023	Artaise le Vivier	2 000 €	2 000 €
8029	Auflance	2 000 €	2 000 €
8034	Autrecourt et Pourron	5 967 €	5 954 €
8055	Beaumont-en-Argonne	5 541 €	6 020 €
8063	La Besace	2 000 €	2 000 €
8065	Bièvres	2 000 €	2 000 €
8067	Blagny	13 694 €	14 288 €
8083	Brevilly	4 880 €	4 867 €
8088	Bulson	2 065 €	2 080 €
8090	Carignan	22 994 €	23 581 €
8115	Chémery-Chéhéry	5 490 €	5 782 €
8138	Les Deux Villes	5 100 €	5 014 €
8145	Douzy	28 346 €	28 879 €
8153	Escombe et le Chesnois	6 237 €	6 157 €
8159	Euilly Lombut	2 000 €	2 000 €
8168	La Ferté/Chiers	2 621 €	2 536 €
8184	Fromy	2 000 €	2 000 €
8211	Haraucourt	10 724 €	10 717 €
8223	Herbeuval	2 294 €	2 319 €
8252	Létanne	2 000 €	2 000 €
8255	Linay	4 359 €	4 174 €
8268	Maisoncelle et Villers	2 000 €	2 000 €
8269	Malandry	2 000 €	2 000 €
8275	Margny	4 080 €	4 185 €
8276	Margut	9 943 €	10 235 €
8281	Matton et Clémency	637 €	7 954 €
8289	Messincourt	11 896 €	12 197 €
8291	Mogues	4 172 €	4 246 €
8293	Moiry	2 067 €	2 132 €
8311	Mouzon	17 894 €	17 802 €
8317	La Neuville à Maire	2 037 €	2 000 €

REPARTITION FPIC 2026			
			Pour mémoire
Code Insee	Nom Communes	Montant reversé	Montant reversé
		Année 2026	Année 2025
8336	Osnes	2 384 €	2 314 €
8347	Puilly Charbeaux	3 561 €	3 494 €
8349	Pure	9 109 €	8 751 €
8354	Raucourt et Flaba	8 432 €	8 436 €
8357	Remilly Aillicourt	8 621 €	8 606 €
8375	Sachy	3 392 €	3 427 €
8376	Sailly	4 534 €	4 384 €
8399	Sapogne/Marche	2 844 €	2 753 €
8421	Signy Montlibert	2 000 €	2 000 €
8430	Stonne	2 000 €	2 000 €
8444	Tétaigne	2 396 €	2 335 €
8459	Tremblois les Carignan	2 426 €	2 538 €
8466	Vaux les Mouzon	2 000 €	2 000 €
8477	Villers devant Mouzon	2 000 €	2 000 €
8485	Villy	3 360 €	3 434 €
8501	Williers	2 000 €	2 000 €
8502	Yoncq	2 000 €	2 000 €
Total reversé aux communes		267 577 €	270 237 €
EPCI	CC Portes du Luxembourg	267 576 €	270 237 €
	TOTAUX	535 153 €	540 474 €

Délibération n°2026/85 Convention avec l'école de musique AMY à Carignan. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la signature d'une nouvelle convention de soutien avec l'association l'AMY (Académie Musicale Yvoisienne) pour la période 2026-2029 avec l'application d'un nouveau montant de soutien passant de 7 euros à 8,5 euros par élève et par mois scolaires (10 mois par an).

Délibération n°2026/86 Reprise du foncier de la SCI Messempré (Gestamp-Palfroid) par la SPL Immobilier d'Entreprise Grand Est, et octroi d'une avance remboursable avis de principe. *Durant les débats :* Plusieurs élus font part de ses inquiétudes quant au risque d'impayés des loyers dus par les sociétés GESTAMP et PALFROID. Il est précisé dans la délibération que l'acquisition par la SPL est sous condition que des baux soient signés avec ces sociétés. Et que toutes garanties nécessaires, y compris pour le versement de l'avance. Plusieurs élus avancent l'impérieuse nécessité d'accompagner ces entreprises, une centaine d'emplois étant en jeu et une quarantaine à venir. Mme Patricia SCHNEIDER, présidente de la SPL Immobilier d'entreprises grand-Est corrobore ces éléments, pour un dossier stratégique sur lequel nous travaillons depuis 3 ans. **Le Conseil a approuvé à l'unanimité,** (Mme Patricia SCHNEIDER ne prenant pas part au vote), le principe d'accompagnement des sociétés Gestamp et Palfroid par la reprise du foncier par la SPL Immobilier d'Entreprise Grand Est et particulièrement l'attribution d'une subvention remboursable d'un montant de 900 000€ à la SPL.

Délibération n°2026/87 Annulation d'une vente à Bati-Construct. Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'annulation de la vente de la parcelle ZI137 d'une surface d'environ 1 096m² à Monsieur Jérémy GALOY ou de toute personne physique ou morale que celui-ci aurait décidé de substituer.

Délibération n°2026/88 Prolongation de la démarche Territoire d'Industrie sur 2026-2027. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la prolongation de la convention au sein de la démarche territoire d'industrie et le financement du poste de chef de projet à hauteur de 4 275,00€ pour l'année 2026-2027.

Délibération n°2026/89 Financement du Comité Local Éducation-Économie (CLÉE). Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 € pour 2026 au Comité Local Éducation-Économie (CLEE).

Délibération n°2026/90 Approbation du rapport du mandataire Protéame 2025. Le Conseil a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2025 du mandataire Protéame.

Délibération n°2026/91 Fédération intercommunale artisanale et commerciale (FIAC) : subvention 2026. Le Conseil a approuvé à la majorité avec 1 vote contre et 1 abstention le versement d'une subvention de 6 000,00€ à la Fédération intercommunale artisanale et commerciale (FIAC) pour l'organisation de son marché de Noël 2026.

Délibération n°2026/92 Fédération intercommunale artisanale et commerciale (FIAC) : renouvellement de la convention « bons d'achats ». *Durant les débats :* Mme SCHNEIDER demande si ce dispositif est accessible à toutes les communes. Mme DURU confirme qu'il est ouvert à toutes les communes et les entreprises qui le souhaitent et qu'il constitue un moyen de soutenir et de faire vivre le commerce local. Il faudra signer avec la FIAC. M. COEN partage ensuite son expérience concernant la commande de bons cadeaux réalisée par sa commune à l'occasion d'une action en faveur des anciens. **Le Conseil a accepté à l'unanimité** le renouvellement de la convention pour les bons d'achat avec la Fédération intercommunale artisanale et commerciale (FIAC) avec une reconduction tacite.

Délibération n°2026/93 Projet d'extension Amphénol : création d'un accès dit « en raquette ». *Durant les débats :* M. PASQUALI (Carignan) interroge Mme la Présidente sur la réalisation d'études concernant les capacités de ruissellement sur la ZAC. Il lui est répondu que tout projet d'aménagement sur la ZAC doit prévoir un volet propre de gestion des eaux pluviales. Mme BODY s'interroge ensuite sur l'emplacement prévu pour le parking sur cette parcelle et sur le choix de ne pas l'implanter sur les parcelles situées plus bas, à proximité de la voirie. Il lui est indiqué que ces parcelles, déjà viabilisées, ont vocation à être vendues à des entreprises souhaitant s'implanter sur la ZAC. Mme DURU précise que les travaux débiteront au cours du mois de novembre. **Le Conseil a approuvé le lancement à la majorité moins une abstention** du projet de création d'un accès en raquette sur la zone d'activités de WE Carignan.

Délibération n°2026/94 Signature d'une convention de mise à disposition de terrains pour la construction d'une ombrière photovoltaïque sur l'aire de covoiturage de la ZAC de Douzy. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention d'occupation du domaine public, avec la société ENERVIVO, dont le siège social est situé 7 ALLEE DE CHARTRES, 33000 BORDEAUX, pour la construction d'une ombrière solaire sur l'aire de covoiturage Douzy. Le tarif d'achat de l'électricité est fixé à 0,15 €/kWh.

Délibération n°2026/95 Programme de travaux au centre aquatique et sollicitation des financements (DETR). *Durant les débats* : M. VIZCANO informe l'assemblée de la réouverture complète du centre aquatique pour janvier 2027 et un redémarrage des créneaux scolaires au retour des vacances de la Toussaint. Il présente le programme prévisionnel ainsi que l'enveloppe financière consacrée aux travaux de rénovation et de modernisation de l'équipement, devenu vieillissant au fil des années. Cette enveloppe est proposée à 300.000 euros comprenant en plus la modernisation des bornes d'accueil et du système de contrôle d'accès, ainsi que le renouvellement de certains équipements sportifs devenus vétustes, tels que les aquabikes. Mme BRACONNIER demande si un audit externe a été effectué, M VIZCAINO lui indique qu'effectivement un audit externe a été réalisé avec un prestataire qualifié ainsi qu'un audit interne permettant un partage d'informations constructif. À la suite des premiers éléments de ces audits et le recrutement d'un nouveau directeur, nous avons décidé de tout revoir sur le fonctionnement, que ce soit au niveau de l'offre de services qu'une meilleure efficacité technique, nous permettant de maîtriser les coûts. **Le Conseil a approuvé à l'unanimité** le programme de travaux prévu au centre aquatique CAMOURAU et mandate Mme la Présidente ou son représentant délégué à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires de la collectivité et de l'Etat, pour cette opération.

Délibération n°2026/96 Adhésion au groupement de commandes pour les aires de repos de la voie verte trans-Ardenne. **Le Conseil a accepté à l'unanimité** la signature avec le Département des Ardennes, d'une convention constitutive et le fonctionnement du groupement de commandes en vue de l'acquisition de mobilier pour les aires d'arrêt vélos et piétons. Les dépenses correspondantes aux besoins de la CCPL seront inscrites aux différents chapitres des budgets selon la répartition annuelle qui sera décidée ainsi que dans le respect des quantités minimales et maximales exprimées par nos soins.

Délibération n°2026/97 Programme pour l'extension de la déchetterie de Margut et sollicitation des financeurs. *Durant les débats* : M REBISZ présente un état des lieux du fonctionnement des déchetteries du territoire. Il en fait ressortir la nécessité de modernisation et d'amélioration de celle de Margut afin qu'elle puisse proposer le même niveau de service que celles de Carignan et Raucourt et Flaba. Concernant l'accès à la déchetterie de Pouru saint Rémi, des échanges sont en cours avec les services d'Ardenne Métropole afin de connaître le taux de fréquentation des habitants du territoire de la CCPL sur ce site. En fonction des chiffres transmis, une négociation devra être engagée afin que le montant facturé à la collectivité soit au plus proche de l'utilisation réelle du site par les habitants de la CCPL. Concernant la déchetterie de Beaumont en Argonne, sa gestion a été transmise à la commune depuis plusieurs années, elle n'est donc plus communautaire. M REBISZ indique que des difficultés de gestion des bennes ainsi que l'augmentation des coûts de traitement annoncés amène la collectivité à s'interroger sur le fait de gérer les bennes. Il est proposé d'organiser une rencontre avec la commune afin de prendre les décisions les plus adaptées à la fois pour la collectivité et pour la commune. **Le Conseil a approuvé à l'unanimité** le programme d'extension de la déchetterie de Margut et mandate Mme la Présidente ou son représentant délégué à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires de la collectivité et de l'Etat, pour ce projet.

Délibération n°2026/98 Mise en place de contrôle d'accès au sein des déchetteries du territoire et sollicitation des financeurs. **Le Conseil a approuvé à l'unanimité** le principe de travail sur les accès contrôlés aux déchetteries et mandate Mme la Présidente ou son représentant délégué à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires de la collectivité et de l'Etat, pour ce projet.

Délibération n°2026/99 Collecte des biodéchets pour les professionnels. **Le Conseil a approuvé à l'unanimité** la mise en place d'un système de collecte en apport volontaire pour les biodéchets à destination des professionnels du territoire.

Délibération n°2026/100 REOM = sécurisation des tiers redevables : interface API entre fichiers de la DGFIP. **Le Conseil a approuvé à la majorité avec 1 vote contre** l'adhésion de la collectivité au dispositif API du Service des Finances publiques (SFIP) permettant d'utiliser le fichier des foyers fiscaux afin de faciliter la sécurisation de tiers de la REOM.

Délibération n°2026/101 REOM = sécurisation des tiers redevables : convention avec les communes pour l'état-civil et le rôle de l'eau. *Durant les débats* : Les élus font état des problématiques rencontrées pour la mise à jour des listes de redevables qui sont régulièrement modifiées par les usagers eux-mêmes et les difficultés à fournir les documents à jour au service de la collectivité menant à des erreurs de facturation (enfants, étudiants...). Il leur est répondu que ce dispositif permettra de contrer ces difficultés. **Le Conseil a approuvé à la majorité avec 1 vote contre** la démarche de sollicitation des communes pour la mise à disposition de leur rôle de l'eau, autorisé par l'article 6§1 e du RGPD (règlement général de la protection des données) dans le cadre où le traitement des données personnelles est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Délibération n°2026/102 REOM : révision de la facturation des meublés de tourisme. Le Conseil a approuvé à la majorité avec 1 vote contre la nouvelle tarification des chambres d'hôtes et des gîtes détaillée ci-dessous et applicable dès 2026.

Gites			
Part fixe			
137 € pour les établissements en porte-à-porte			
123 € pour les établissements en apport volontaire			
Part Variable			
Type de collecte	Nombre de couchages	Tarif par couchage	Montant de la tranche
Porte-à-porte	1 à 4	24 €	24 à 96 €
Porte-à-porte	5 à 9	22 €	110 à 198 €
Porte-à-porte	10 à 14	21 €	210 à 294 €
Porte-à-porte	15 à 19	20 €	300 à 380 €
Porte-à-porte	20 à 30	19 €	380 à 570 €
Apport volontaire	-	13 €	13€ x le nombre de couchage
Chambres d'Hôtes			
Part fixe : SUPPRESSION			
Part Variable			
Type de collecte	Tarif par place d'hébergement		
Porte-à-porte	24 €		
Apport volontaire	13 €		

La facturation étant à l'année, un ajustement sera fait pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres.

Délibération n°2026/103 Adhésion au système de collecte des déchets du bâtiment, dit VALOBAT. Le Conseil a donné un accord de principe à l'unanimité afin de conventionner dès que possible avec la filière VALOBAT.

Délibération n°2026/104 Délibération sur les emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et les agents contractuels de droit public relevant des emplois de catégorie B et C.

Délibération n°2026/105 Information : renouvellement de la CIID (commission intercommunale des impôts directs). *Durant les débats :* Les communes sont invitées à fournir des noms de contribuables (commissaires) qui souhaitent faire partie de cette commission. **Le Conseil a décidé à l'unanimité** de renouveler la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et de lancer l'appel à candidatures pour identifier des commissaires. **Le Conseil mandate à l'unanimité** Mme la présidente de faire une proposition de liste de 20 noms de commissaires titulaires et de 20 noms de commissaires suppléants.

Délibération n°2026/106 Décisions modificatives au budget principal Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification du budget primitif 2026 du budget principal telle que présentée en annexe n 1 du présent compte rendu.

Délibération n°2026/107 Décisions modificatives au budget annexe "SICOM". Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification du budget primitif 2026 du budget annexe "SICOM" telle que présentée en annexe n 2 du présent compte rendu.

Délibération n°2026/108 Décisions modificatives au budget annexe "Grandes Grèves". Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification du budget primitif 2026 du budget annexe "Grandes Grèves" telle que présentée en annexe n 3 du présent compte rendu.

Délibération n°2026/109 Décisions modificatives au budget annexe "ZI Carignan". Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification du budget primitif 2026 du budget annexe "ZI Carignan" telle que présentée en annexe n 5 du présent compte rendu.

Délibération n°2026/110. Décisions modificatives au budget annexe "Cellules artisanales Douzy". Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification du budget primitif 2026 du budget annexe "Cellules artisanales Douzy" telle que présentée en annexe n 6 du présent compte rendu.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Conférence des Maires : tenue le 1er octobre 2026. La demande a été faite de savoir quand ce tiendra la prochaine commission « environnement » M PIERRE indique que la commission sera réunie avant la fin de l'année.

Commission social / santé : La commission sera réunie avant la fin d'année

PFAS : Une connexion entre Carignan et Blagny est actuellement en discussion, permettant ainsi de remettre rapidement l'eau au robinet des habitants de Blagny, voire de Linay. Des possibilités de financement (Agence de bassin/Région) au bénéfice des communes polluées sont également en discussion.

Voie vertes CCPL : Plusieurs élus font part à Mme DURU de problèmes d'entretien constatés sur certaines Voies Vertes du territoire, notamment sur la partie reliant Carignan à Tétaigne. Mme DURU rappelle aux élus qu'en cas de constat de problème ou de défaillance, il est important de le signaler dans les meilleurs délais à l'adresse électronique : contact@portesduluxembourg.fr, afin de permettre aux services concernés d'intervenir rapidement.

Cartographie des zones humides : Des inquiétudes concernant l'hypothétique validation de cartes de catégorisation des zones humides du territoire ont été évoquées. Il est indiqué qu'à ce jour aucune carte n'a été validée, un chargé de mission en collaboration avec l'Agence Eau Rhin Meuse doit être recruté afin de mener à bien cette tâche d'inventaire des zones humides. Tant qu'une carte n'est pas opposable aux tiers elle reste un document indicatif.

Plus personne ne souhaitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

Fait le 28/09/2026, pour affichage en vertu de l'article L 2121-25 du CGCT

Certificat d'affichage :

Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes le 1^{er} octobre 2026 et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

La Présidente
Véronique DURU



ANNEXE N°1

Budget Principal de la Communauté de Communes					
Section d'Investissement - Dépenses -			Section d'Investissement - Recettes -		
Dépenses réelles			Recettes réelles		
23	Immobilisations en cours	6 000.00 €			
2313	Constructions en cours (opération 20212 - Multi accueil Douzy)	6 000.00 €			
27	Autres immobilisations financières	50 000.00 €			
27638	Autres établissements publics (budget annexe "grandes grèves")	50 000.00 €			
2135	Travaux	57 000.00 €			
2135	Travaux FAURECIA (mise en conformité du groupe froid)	7 000.00 €			
2135	Travaux centre aquatique	50 000.00 €			
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section d'investissement					
TOTAL		113 000.00 €	TOTAL		- €
Section de Fonctionnement - Dépenses -			Section de Fonctionnement - Recettes -		
Dépenses réelles			Recettes réelles		
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 250.00 €			
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement					
TOTAL		1 250.00 €	TOTAL		- €

ANNEXE N°2

Budget annexe SICOM

Budget annexe SICOM					
Section de Fonctionnement - Dépenses -			Section de Fonctionnement - Recettes -		
<u>Dépenses réelles</u>			<u>Recettes réelles</u>		
011	Charge à caractère général	80 000.00 €			
6066	Carburants	30 000.00 €			
61551	Entretien et réparation sur camion	50 000.00 €			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 000.00 €			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	15 000.00 €			
012	Charges de personnel	21 000.00 €			
6411	Salaires (renfort facturation 3 mois + agent technique polyvalent 4 mois)	21 000.00 €			
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement à hauteur de 252 732.99 €					
TOTAL		116 000.00 €	TOTAL		- €

ANNEXE N°3

Budget annexe "Grandes Greves

Budget annexe "Grandes Greves					
Section d'Exploitation - Dépenses -			Section d'Exploitation - Recettes -		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
Section d'Investissement - Dépenses -			Section d'Investissement - Recettes -		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
2135	Travaux	50 000.00 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		50 000.00 €
	Travaux "le pressoir des gourmands"	50 000.00 €	Autres dettes (dotation budget principal)		50 000.00 €
TOTAL		50 000.00 €	TOTAL		50 000.00 €

ANNEXE N°4

Budget annexe "ZI Carignan"					
<u>Section d'Exploitation - Dépenses -</u>			<u>Section d'Exploitation - Recettes -</u>		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
011	Charges à caractère générale	40 000.00 €			- €
	Travaux "raquette" début des travaux	40 000.00 €			- €
	Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement				
		40 000.00 €			- €

ANNEXE N°5

Budget annexe "Cellules artisanales Douzy"					
<u>Section d'Exploitation - Dépenses -</u>			<u>Section d'Exploitation - Recettes -</u>		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
011	Charges à caractère général	1 758.00 €			
6817	Entretien et réparation bâtiments publics (factures ph suite à sinistre)	1 758.00 €			
65	Charges financières	- 1 758.00 €			
61521	Entretien et réparations sur terrains	- 1 758.00 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €